

Le PPCR ou une des dernières nouveautés du quinquennat finissant

Le PPCR ou « *Parcours Professionnel Carrière et Rémunération* » s'inscrit dans la volonté du quinquennat finissant de « moderniser » les métiers de l'Education Nationale. Il a été largement conçu avec l'aide du syndicalisme administratif que pratiquent les organisations syndicales complaisantes et celles qui cherchent à se remettre en selle ...

Au fait, que veut dire « moderniser » dans un tel contexte cogestionnaire ?

Tout simplement faire le plus possible d'économies sur le dos de l'ensemble des personnels, tout en en exceptant évidemment les copains des dirigeants de ces organisations syndicales si bienveillantes avec le pouvoir et ces dirigeants eux-mêmes. Vous direz que cela n'est pas d'une grande nouveauté ; mais rappelez-vous aussi que le quinquennat finissant, à ses débuts, prétendait entreprendre la refondation de l'Ecole de la République pour refonder la République elle-même !

A l'échelle d'une administration, ici celle de l'Education Nationale, la grille indiciaire est réécrite à la petite semaine en faisant fusionner la hors classe (qui était hors grille) avec la classe normale, tout en chapeautant celle-ci de celle-là avec un goulot d'étranglement entre les deux. Une véritable (et salutaire) réécriture de la grille indiciaire de toute la Fonction Publique ferait disparaître tout « hors œuvre ». Le PPCR en fait disparaître un, la hors classe, et encore ..., et en ajoute un autre, la « classe exceptionnelle » ! Quelle architecture innovante !

Ce n'est certes pas en le déplaçant qu'on résout un problème ; mais au moins on réserve ainsi un champ libre aux copains des dirigeants et à ces mêmes dirigeants d'organisations syndicales quasiment inscrites dans l'organigramme de l'administration de l'Education Nationale ...

Outre que cette classe exceptionnelle le sera vraiment car peu nombreux seront les heureux élus qui y accéderont comme le paragraphe précédent l'a laissé entendre, le semblant de fusion entre classe normale et hors classe conduit à des recompositions de carrière qui vont en laisser plus d'un en panne d'avancement, voire en régression de carrière ... Ces accidents de parcours de la « modernisation » ayant des répercussions sur des rémunérations laissées à l'état stagnant ...

Les chefs d'établissement, par exemple, sont en train de se rendre compte que par la grâce du PPCR la plupart d'entre eux va végéter (carrière et rémunération s'entend) pendant que les dirigeants de leur club syndical favori et leurs amis profiteront des rares et juteuses opportunités de la classe exceptionnelle.

On commence donc à grogner dans la profession.

Prises à partie, les organisations syndicales cogestionnaires crient à la trahison : les pouvoirs publics ont négligé de prendre en compte leurs fines et judicieuses remarques ainsi que leurs suggestions progressistes !!

Ben voyons !

Mais qui trahit qui ?

Le ministère qui aurait fait la sourde oreille ? Ou le syndicalisme administratif qui cautionne une politique de lésine à l'encontre des travailleurs de l'Education Nationale ? Il est vrai que sans économie sur leur dos – et celui de bien d'autres fonctionnaires et travailleurs – abonder le remboursement de la Dette devient une tâche impossible. Mais est-ce une tâche bien nécessaire ?

Ce n'est pas le syndicalisme administratif, veule et complaisant, qui enrayera la paupérisation des personnels de l'Education Nationale, en particulier celle des profs, ni le recul de leur statut social.

Le SNCA e.i.L. Convergence et la Fédération EIL Convergence attendent des pouvoirs publics une revalorisation substantielle des catégories A et B de l'Education Nationale.

Ce n'est pas avec le PPCR qu'on en prend le chemin.